



Extrait du compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2019

Consultable dans sa totalité en Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public

L'an deux mil dix neuf, le douze juin à vingt heures trente, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : M. BOUCHER, Mme DUBUISSON, M. LLERES, Mmes GHOZET, JEANNIN, M.

ALIAS, Mme DAUZET, MM. ALIA, BOURGUIGNON, SCHMITT, DUBOIS, Mmes BIONNE, OUSSALEM (à partir de 20 heures 45), CHAMBEURLANT, M. LAGACHE.

Etaient absents Mme BRASSEUR (pouvoir à Mme DUBUISSON), MM GIROT, POTIER, OUSSALEM (jusque 20 heures 45).

Madame Martine DUBUISSON est désignée en qualité de secrétaire de séance

Adoption du compte rendu de séance du 23 avril 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 23 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Damien DEVOS, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2018

Monsieur le Maire quitte la séance, laissant ainsi la présidence à Madame GHOZET Maud, élue Présidente de séance à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Le quorum restant valablement atteint après le départ de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2018.

<u>Fonctionnement</u> : excédent de :	979 537.22 €
<u>Investissement</u> : excédent de :	18 911.76 €
<u>Restes à réaliser</u> : déficit de :	282 826.00 €

Arrivée de Madame OUSSALEM Anissa à 20 heures 45 qui prend part aux débats et aux votes.

Affectation des résultats 2018

Compte tenu des résultats et des besoins 2019, le conseil municipal à l'unanimité confirme l'affectation faite lors de la séance du 13 avril 2018, à savoir :

Maintenir à l'article 001 – Excédent d'investissement :	18 911.76 €
Affecter à l'article 1068 - recettes d'investissement :	462 500.00 €
Reporter à l'article 002 – recettes de fonctionnement :	517 037.22 €

Attribution de subvention aux associations 2019

Après délibération, les membres du conseil autorisés à voter, décident d'attribuer une subvention 2019 d'un montant 16 250 € à l'OCSM.

Annulation d'un titre de recettes 2018

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée autorise :

- l'annulation du titre n° 364 de 2018
- l'inscription des crédits nécessaires à l'article 673 pour 12 €
- le retrait à l'article 022 pour 12 €

Modification des moyens de paiement pour l'ALSH, Périscolaire, Cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise la mise en place de ce moyen de paiement et décide la modification du règlement d'utilisation des services ALSH, périscolaire et cantine, ainsi que l'arrêté municipal du 03 décembre 2012 portant sur les moyens de paiement acceptés.

Transfert de la compétence « santé de proximité d'intérêt communautaire » à la CCLVD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 13 mai 2019, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement sur le transfert de la compétence facultative « santé de proximité d'intérêt communautaire » à son profit ainsi que la modification des statuts de la communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité émettent un avis favorable au transfert de ladite compétence au profit de la CCLVD.

Convention avec le FAM pour l'accueil du projet sculpture

Dans le cadre du projet « de la carrière à l'œuvre sculptée » la collectivité a sollicité le Foyer d'accueil médicalisé pour accueillir l'artiste en résidence. Il est nécessaire d'établir une convention de partenariat avec cette structure afin de définir le calendrier, la réglementation des accès, le respect des règles de sécurité, les obligations de chacune des parties en matière d'assurance, la communication, l'entretien des espaces extérieurs et locaux, le matériel, les responsabilités respectives du personnel encadrant.

Après délibération, l'unanimité des membres de l'assemblée émet un avis favorable sur le projet de convention présenté et autorise le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer ledit document.

Biens vacants – incorporation dans le domaine public communal

Dans le cadre de la procédure portant sur les biens vacants et sans maître, il apparaît, après des recherches auprès du service des hypothèques de Clermont, que plusieurs parcelles n'ont plus de propriétaires connus. Il n'y a par ailleurs aucune inscription au rôle de la taxe foncière pour ces dernières.

Les parcelles susceptibles d'être concernées sont répertoriées au registre des délibérations et se situent :

Cavée St Paul, Dessus maison Dubreuil, Bois Brûlé, Grande Prairie de Monchy, Bois Briard, La Jonchère aux joncs, Le culot, Les carrières, Poteau d'Angicourt, Vignes Grises, Marais de Monchy, Pierre Rémoulette, Impasse des petits, Cavée Saint Paul, Le champ Saint Leu.

Restauration de la Tourelle à Caucriaumont – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet de restauration de la tourelle et des murs à Caucriaumont et demande à bénéficier d'une dérogation pour commencement anticipé.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux est estimé à 105 813,23 € H.T. Toutefois, le Conseil Départemental ne subventionnant pas les travaux en régie (5 000 €), il reste une enveloppe subventionnable de 100 813,23 H.T.

Rapport annuel 2018 du Parc Chédeville

Chacun des membres présents ayant à sa disposition le rapport annuel 2018 de l'activité du Parc Chédeville rédigé par la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée Dorée, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à en prendre connaissance.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.